

Compte rendu d'activité 2017



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE



à Éric

Sommaire

Présentation générale.....	1
1. Rôle.....	2
2. Moyens humains.....	3
3. Moyens financiers.....	4
4. Adhérents.....	5
5. Effectifs.....	8
6. Bilan d'activité des bénévoles.....	9
Pôle Milieu.....	10
1. Environnement.....	11
2. Contentieux.....	22
3. Régulation du Grand cormoran.....	25
Pôle Développement.....	27
1. Communication.....	28
2. Halieutisme.....	34
3. Animations.....	41

Liste des figures

Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure » à 74 €.....	4
Figure 2 : évolution des effectifs de pêcheurs 2016-2017.....	8
Figure 3 : répartition du temps de bénévolat par pôle de travail.....	9
Figure 4 : évolution du nombre de procédures.....	23
Figure 5 : répartition des procès verbaux en fonction des agents verbalisateurs.....	23
Figure 6 : répartition des procès verbaux en fonction des infractions commises.....	24
Figure 7 : nombre de Grands cormorans comptabilisé sur les dotoirs connus en Meurthe-et-Moselle....	26
Figure 8 : évolution du nombre de cartes de pêche vendues par Internet.....	26
Figure 9 : répartition des cartes Internet par interface.....	34

Présentation générale



La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 54) est une association de type loi 1901. Reconnue d'utilité publique (article L.434-4 du Code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de la nature (article L.141-1 du Code de l'Environnement), elle est chargée de mettre en œuvre, sous la tutelle du Préfet, une politique de gestion et de protection des milieux aquatiques. Son cadre d'action est départemental.

La FDAAPPMA 54 regroupe vingt-cinq Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), ce qui représente environ 21 000 adhérents.



1. Rôle

La Fédération définit, coordonne et contrôle les actions des associations adhérentes. Les activités de la FDAAPPMA 54, à travers son soutien aux AAPPMA, se développent autour de deux axes principaux :

• Protection des milieux aquatiques

- sensibiliser à la protection des milieux aquatiques,
- représenter l'intérêt général en matière de protection de l'environnement auprès de divers organismes départementaux, régionaux et nationaux,
- participer à la surveillance du domaine piscicole.

• Loisir pêche

- mettre en valeur les parcours de pêche,
- développer la pêche amateur,
- mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche par toutes les mesures adaptées,
- collecter des cotisations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (CPMA).

2. Moyens humains

• Les élus du conseil d'administration

Président : Michel ROY

Trésorier : Daniel SINOT jusqu'au 1^{er} juin puis Didier GAILLARD

Secrétaire : Bernard KIRCH

1^{er} vice-Président : Jean-Louis GILLET

2^e vice-Président : Gérard SCHNEBELEN

3^e vice-Président : Vincent MIENVILLE

Administrateurs : Grégoire AUBERT, Maxime AUBERT, Bernard DIGNIEL, Antoine NAGIEL, Jean-Luc PIERREL, Daniel SINOT et Benoît VOURIOT

• Les salariés

L'organisation des salariés a également été modifiée, puisqu'après 10 ans d'implication au sein de la Fédération, Pierre POMMERET a choisi de vivre de nouvelles aventures professionnelles au sein de la Fédération de Haute-Vienne. Suite à son départ, Eric PELLERIN a été recruté pour renforcer le pôle technique en juillet. Amélie HUMBERT, embauchée initialement par les Fédérations des Vosges, de Meurthe-et-Moselle et de Moselle pour une durée de trois ans et arrivant au terme de son étude sur les annexes hydrauliques de la Moselle, a été embauchée au sein de notre pôle technique.

Eric TAVOSO, Directeur

Fabien RAMBAUD, Assistant administratif et comptable

Pierre POMMERET, Responsable technique jusqu'au 27 juillet

Amélie HUMBERT, salariée pour les fédérations des Vosges, de Meurthe-et-Moselle et de Moselle a vu sa mission s'achever le 15 novembre. Dans le prolongement, son poste a été pérennisé au sein de la FDAAPPMA 54 en tant que Chargée de missions.

Eric PELLERIN a été recruté comme Chargé de missions le 3 juillet afin de renforcer le pôle Milieux. Il est décédé le 31 décembre suite à une avalanche dans les Alpes suisses.

Nicolas MEYNARD, Responsable Développement

Morgan ROUVIER, Agent de Développement garderie

François ROUILLON, Chargé de Développement

Camille KOPP, dans le cadre d'un stage universitaire de six mois a réalisé un projet de réhabilitation d'une reculée à Sexey-aux-Forges.

Dans le même cadre, Emma LIBERATI a réalisé un diagnostic écologique du ruisseau de Beuveille.

Enfin, Céline SCHMITT, également dans le cadre de son cursus universitaire, a réalisé un stage sur l'évaluation des impacts des appâts de pêche sur les mortalités piscicoles estivales observées sur certaines gravières de Moselle.

3. Moyens financiers

Les moyens financiers d'une Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique dépendent essentiellement des cotisations et des subventions perçues.

Les cotisations sont directement proportionnelles aux cartes de pêche vendues tandis que les subventions sont inhérentes aux projets et aux partenariats développés au cours de l'année.

En Meurthe-et-Moselle, une augmentation de 1€ a été appliquée à la carte « personne majeure », tandis qu'il a été décidé d'aligner le prix de la carte journalière au tarif préconisé par les instances nationales, soit 12 €.

La répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure » est rappelé dans la figure 1.

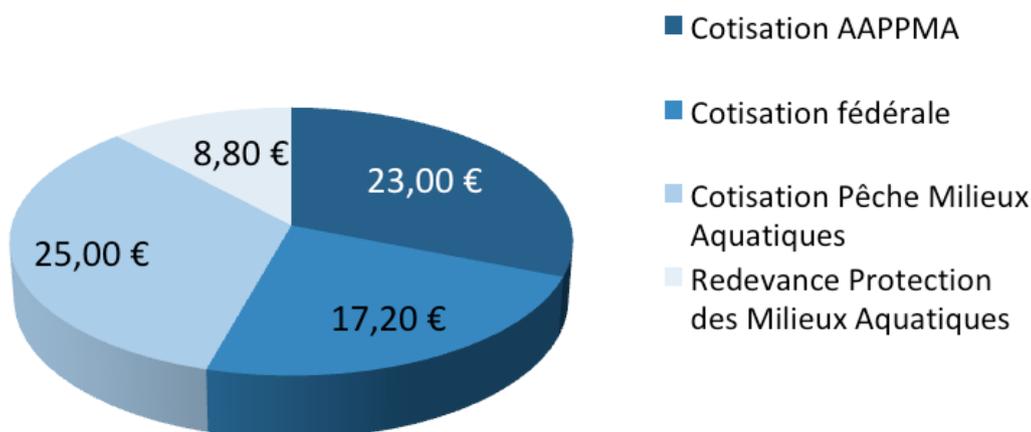


Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure » à 74 €

La Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA) est reversée à la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).

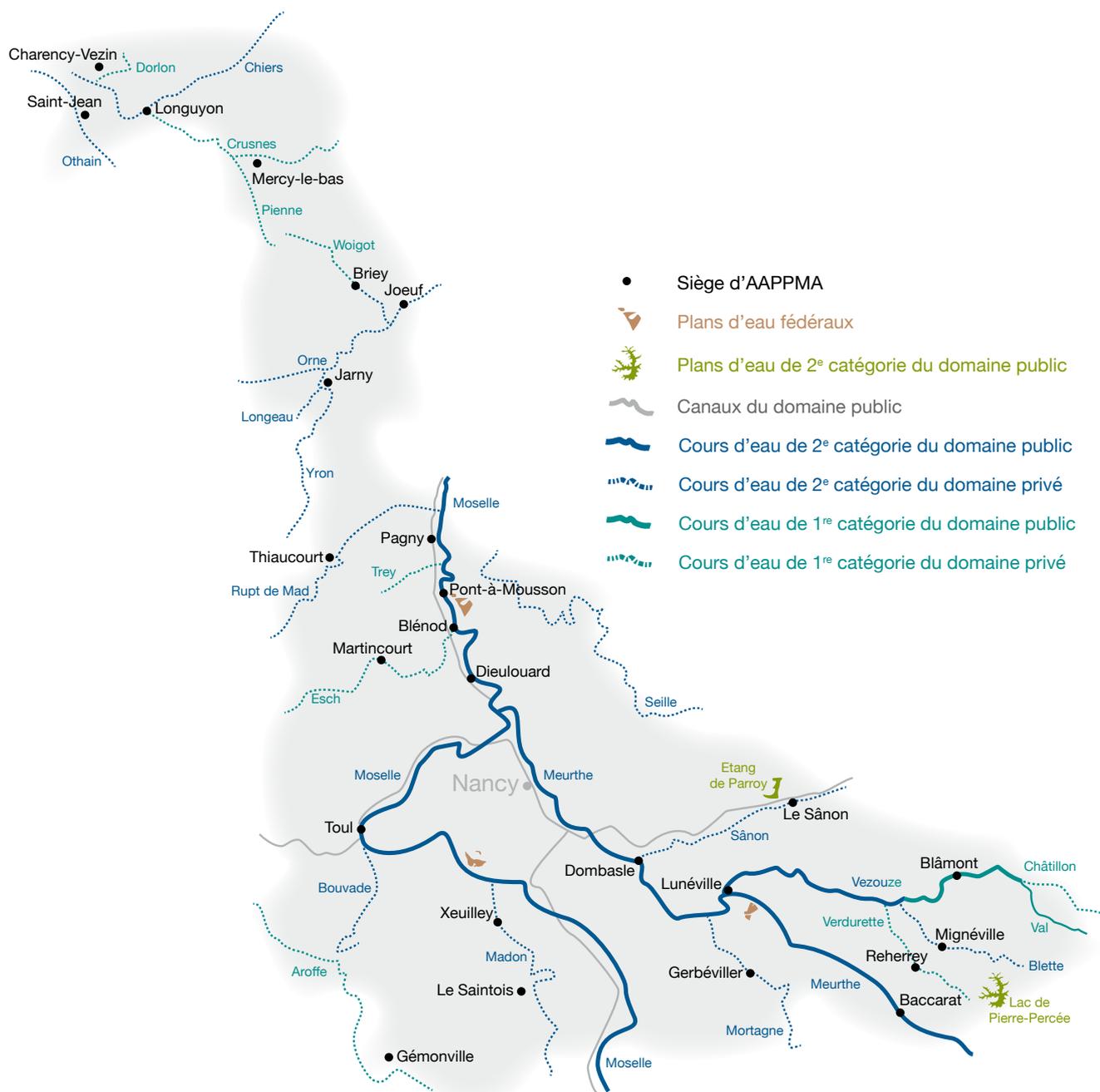
La Redevance protection des Milieux Aquatiques (RMA) est destinée aux Agences de l'Eau.

Pour une carte interfédérale (95€), Une cotisation de 21€ est destinée à l'Union Réciprocaire du Nord-Est (URNE).



4. Adhérents

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique regroupe 25 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) dans le département.



LE BARBEAU DE BACCARAT

Président : Hervé MARTIN
34 rue Saint Pierre
541 20 BADMENIL
03 83 75 18 49 (dom.)

LES FINS PÊCHEURS

Président : Julien GENNESON
10 Grand Rue
54 180 GRISCOURT
06 71 64 76 60
julien.genneson@sfr.fr

LA FARIO DU DORLON/CHIERS

Président : Daniel POIRET
9 rue de Beauséjour
54 260 LONGUYON

LA GAULE DOMBASLOISE

Président : Roger HAAS
Siège social : Maison de la Pêche
et des Milieux Aquatiques
1 rue de la Chapelle
54 110 DOMBASLE
06 70 62 95 79
gauledombasloise@sfr.fr

LA GAULE GERBÉVILLOISE

Président : David BRETON
17 rue du Nouveau Chemin
54 118 MOYEN
03 83 42 06 13 (dom.)
aappma.gerbeviller@peche-54.fr

LES PÊCHEURS DE L'ORNE

Président : Jean HUMBERT
1a rue du Lavoir
54 580 AUBOUÉ
03 82 33 85 68
lespecheursdelorne54@sfr.fr

LE ROSEAU DE LA HAUTE VEZOUZE

Président : Patrick HOSTERT
64 Grande Rue
54 450 FREMONVILLE
06 80 71 13 29
patrick.hostert@club-internet.fr

LE WOIGOT

Président : Serge TONON
8 rue du Général Giraud
54 150 BRIEY
06 84 64 66 84

LE GARDON SCARPONAIS

Président : Gérard RINIE
11 rue Frédéric Chopin
54380 DIEULOUARD
06 20 94 18 99

LES HAMEÇONS DE L'AROFFE

Président : Daniel LECLERE
Mairie de Favières
18 rue Abbé Lenfant
54 115 FAVIERES
03 83 25 10 81 (dom.)

LA GAULE JARNYSIENNE

Président : Yannick PFISTER
9 rue des Pivoines
54 800 CONFLANS-EN-JARNISY
06 80 99 21 73

LES PÊCHEURS DU SÂNON

Président : Patrick ABADIE
5 rue du Général Rapp
54 300 LUNEVILLE
03 83 74 37 32 (dom.)

LA TRUITE LONGUYONNAISE

Président : Marc SIMARD
6 rue Haut Boschet
54 920 MORFONTAINE
03 82 26 13 77 (dom.)

LA CARACHE LUNÉVILLOISE

Président : Serge BERINI
64 rue de Viller
54 300 LUNEVILLE
03 83 74 01 04 (dom.)
carache@wanadoo.fr

LA GAULE MERCÉENNE

Président : Serge NICOLAS
1c Grand'Rue
554 960 MERCY-LE-BAS
03 82 89 64 41 (dom.)

LA GAULE PAGNOTINE

Président : Bernard KIRCH
3 lotissement Charpentier
54 700 MONTAUVILLE
03 83 83 22 26 (dom.)
bernard.kirch0162@orange.fr

LA TRUITE DE LA VERDURETTE

Président : Claude MARCHAL
2 rue de la Mairie
54 120 VAXAINVILLE
03 83 72 24 26 (dom.)

ASSOCIATION DES PÊCHEURS A LA LIGNE DU SAINTOIS

Président : Michel ROY
8 Chemin de Forcelles
54 116 TANTONVILLE
03 83 52 51 45 (dom.)

PÊCHE ET NATURE DU TOULOIS

Président : Antoine NAGIEL
3 Sente de la Cure
54 200 BOUCQ
06 08 86 43 94

LA VALLÉE DE L'ESCH

Président : Jean-Claude BARON
25 rue des Marguerites
54 700 BLENOD LES Pàm
03 83 84 01 56 (dom.)

LES PÊCHEURS DE LA BLETTE

Président : Régis VIGNERON
25 rue de la Treille
54 450 ANCERVILLER
03 83 42 14 41 (dom.)

LA GAULE MUSSIPONTINE

Président : Daniel SINOT
155 rue de Bruxelles
54 700 PONT-A-MOUSON
06 88 76 03 34

LE BROCHET DE L'OTHAIN

Président : Jean-Claude CRUCIFIX
21 rue Nouvelle
54 260 SAINT-JEAN-LES-LONGUYON
03 82 26 63 03 (dom.)

LA GAULE THIAUCOURTOISE

Président : Jean-Norbert MOHR
6 rue de Champagne
54 470 PANNES
06 13 22 33 13

SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS À LA LIGNE DU MADON

Président : Didier GONZATTO
31 rue sous les Vignes
54 990 XEUILLEY
03 83 47 17 06 (dom.)



5. Effectifs

2017 est à nouveau marquée par une augmentation sensible des effectifs de pêcheurs. Ainsi, sur les quatre dernières années, trois se sont soldées par une augmentation du nombre de cartes.

Cette augmentation annuelle en 2017 est d'autant plus remarquable qu'en 2016, la tendance nationale est à la stabilité, voire à la baisse.

Ainsi, pour les cartes « personne majeure », alors que les effectifs nationaux diminuent de 0.41 %, en Meurthe-et-Moselle une augmentation de 5.83 % est enregistrée, ce qui correspond à la deuxième augmentation la plus importante.

De même, les augmentations en cartes « personne mineure » ou « découverte promotionnelle femme » connaissent la troisième plus forte évolution en 2017.

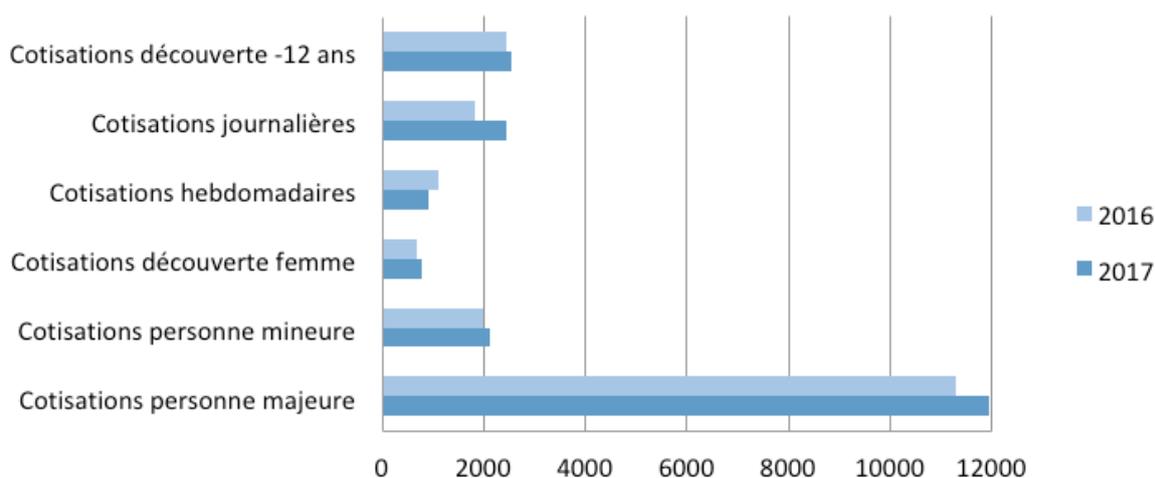


Figure 2 : évolution des effectifs de pêcheurs 2016-2017



6. Bilan d'activité des administrateurs de la Fédération

Le fonctionnement de la structure a induit un investissement des bénévoles conséquents. Ce sont ainsi 1 753 heures qui ont été consacrées par les bénévoles à la Fédération.

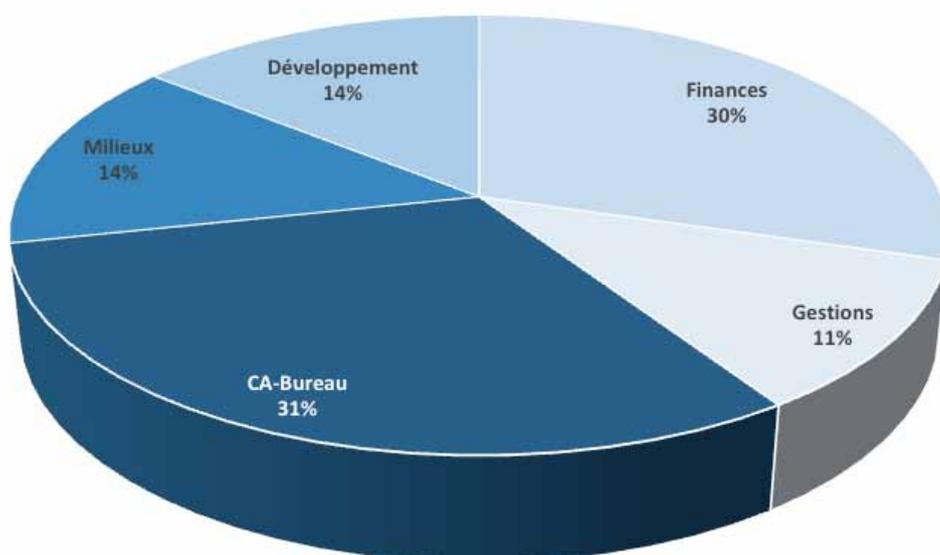


Figure 3 : répartition du temps de bénévolat par pôle de travail

Pôle Milieux



Le travail du pôle Milieux de la Fédération, sous la responsabilité de Jean-Louis GILLET, repose sur des choix politiques pris en commissions Environnement et Contentieux par les élus qui y siègent. Plusieurs changements ont eu lieu en 2017 avec le départ de Pierre POMMERET pour la Fédération de Haute-Vienne, et la réorganisation du pôle avec le recrutement de deux chargés de missions, Amélie HUMBERT et Éric PELLERIN.

1. Environnement

• Etude diagnostique du ruisseau de Beuveille

Dans le cadre du plan de gestion piscicole engagé par l'AAPPMA la Truite Longuyonnaise afin de redynamiser la population de Truite fario, Emma LIBERATI a réalisé un stage de six mois pour établir un diagnostic global du ruisseau de Beuveille. Différentes analyses ont ainsi été réalisées pour étudier les compartiments biologique (analyse diatomées, pêche électrique, IBGN), hydromorphologique (CarHyCE) et physico-chimique, recenser les perturbations et évaluer leurs impacts.



Il en résulte que le ruisseau est fortement anthropisé et pollué sur sa partie amont, mais que son état chimique s'améliore à l'aval. Plusieurs obstacles à l'écoulement sont cependant présents sur son linéaire et perturbent le peuplement piscicole. Des aménagements ont été proposés pour redonner au ruisseau sa fonctionnalité en tant que ruisseau pépinière sur la partie aval.



• Etude des annexes hydrauliques de la Moselle

Cette année marque la fin de l'étude interdépartementale des annexes hydrauliques de la Moselle. Au total, 251 annexes ont ainsi été géo-localisées et cartographiées dont 145 pour la Meurthe-et-Moselle.

A l'issue de cette étude, les Fédérations disposent désormais d'une base de données sur l'ensemble des annexes hydrauliques de leur département ainsi que d'un atlas cartographique départemental et local distribué à chaque AAPPMA. Un rapport de synthèse a été rédigé et propose de prioriser les tronçons de la Moselle afin d'effectuer un programme de restauration des annexes hydrauliques. Les fédérations poursuivent leur engagement de restaurer un site par an et par département.



Cette étude a fait partie des neuf actions nominées aux Trophées de l'Eau. Cet événement, organisé tous les deux ans par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, vient encourager et valoriser les actions en faveur de l'eau et de la biodiversité. Au terme d'une campagne de communication qui a permis de recueillir plus de 5000 votes, tous projets confondus, le palmarès des Trophées de l'eau a été dévoilé lors d'une cérémonie de remise des prix à Metz. Les fédérations ne figurent pas sur la liste des lauréats 2017, mais cette nomination, parmi une soixantaine d'autres projets, est une reconnaissance du travail accompli, et un encouragement à proposer d'autres actions concrètes en faveur du milieu aquatique.



Le film de communication pour le grand public réalisé par l'association Reflets d'eau douce est sorti en janvier 2017. La vidéo a été diffusée au moyen de clés USB à toutes les FDAAPPMA, groupements régionaux, partenaires institutionnels (Agence de l'eau, AFB, DREAL, DDT) et aux AAPPMA des trois départements de l'étude, accompagnées d'un courrier de présentation et de l'affiche du film.

En parallèle, il a été mis en ligne sur Internet et visionné près de 10 000 fois.



• Etude de faisabilité de la restauration d'une annexe hydraulique à Sexey-aux-Forges

Dans le cadre du programme de restauration des annexes hydrauliques de la Moselle, Camille KOPP a effectué un stage sur le projet de restauration d'un bras mort sur la commune de Sexey-aux-Forges. L'étude du site a permis d'observer plusieurs freins à la reproduction du brochet, notamment un ennoisement trop faible et un accès difficile aux zones favorables à la fraie.



A l'issue du stage, un dossier présente les propositions de travaux que souhaite réaliser la Fédération pour pouvoir agrandir le fond du bras mort, permettre un accès aux géniteurs et maintenir l'eau au moins 40 jours dans la frayère. Les travaux seront réalisés en 2018.

• Etude de l'impact de l'amorçage sur les gravières

En réponse aux mortalités piscicoles observées sur des anciennes gravières ces dernières années, la Fédération a initié une étude pour évaluer l'impact de l'amorçage sur ces milieux. L'hypothèse de ce travail supposait que l'apport de matières organiques des amorces avait un lien avec l'anoxie fatale aux espèces piscicoles.



En partenariat avec l'Université de Franche-Comté, plusieurs marqueurs moléculaires ont été retenus pour répondre à la question du devenir des amorces dans les gravières. L'étude réalisée par Céline SCHMIDT n'a finalement pas pu démontrer de lien entre les amorçages et les mortalités piscicoles. Le suivi de la température et de l'oxygène dissout s'est poursuivi jusqu'en décembre 2017 pour récolter des données sur un pas de temps plus long, mais ils n'ont pas apporté d'éléments nouveaux.

Le phénomène étant rencontré dans plusieurs départements voisins, les résultats de l'étude ont été confiés à l'Union de Bassin Rhin-Meuse (UBRM) afin de réfléchir à des actions à réaliser à une échelle interdépartementale.

• Pêches scientifiques et de sauvetage

A la demande des AAPPMA ou de partenaires et dans le cadre d'étude ou de suivis après travaux, la Fédération réalise tous les ans des chantiers de pêches à l'électricité. En 2017, les faibles niveaux d'eau n'ont pas permis d'effectuer l'ensemble des pêches programmées qui seront donc reportées en 2018.

Trois pêches ont été effectuées en 2017 :

- Pêche d'inventaire sur la Crusnes



- Suivi post-travaux sur le Rupt-de-Cru



- Suivi post-travaux à la Saussaie Voirin



Deux pêches de sauvetage ont également été menées sur le barrage du Liégeois et le canal de la Marne au Rhin.



Afin de renforcer et de former une équipe de bénévoles performante et numériquement suffisante, la Fédération a également organisé pour la première fois une journée de formation des bénévoles à la réalisation de pêche électrique.



Enfin, l'AAPPMA de Longuyon a sollicité la Fédération pour apporter un soutien technique et matériel à la pêche de l'étang de Profonde Fontaine.

• Prospections écrevisses

La Fédération réalise tous les ans des inventaires astacicoles. Ce travail permet d'acquérir une connaissance fine des populations d'écrevisses afin de les préserver et de surveiller la colonisation des espèces exotiques envahissantes. La gestion et l'animation du Groupes Ecrevisses Lorrain (GEL) qui étaient auparavant à la charge de la Fédération sont désormais transférées à l'UBRM.

En 2017, plusieurs secteurs ont ainsi été prospectés permettant de recueillir une cinquantaine de données. Trois nouvelles populations ont été recensées, (deux espèces invasives et une espèce locale) mais cinq populations connues d'écrevisses indigènes n'ont pas été retrouvées.

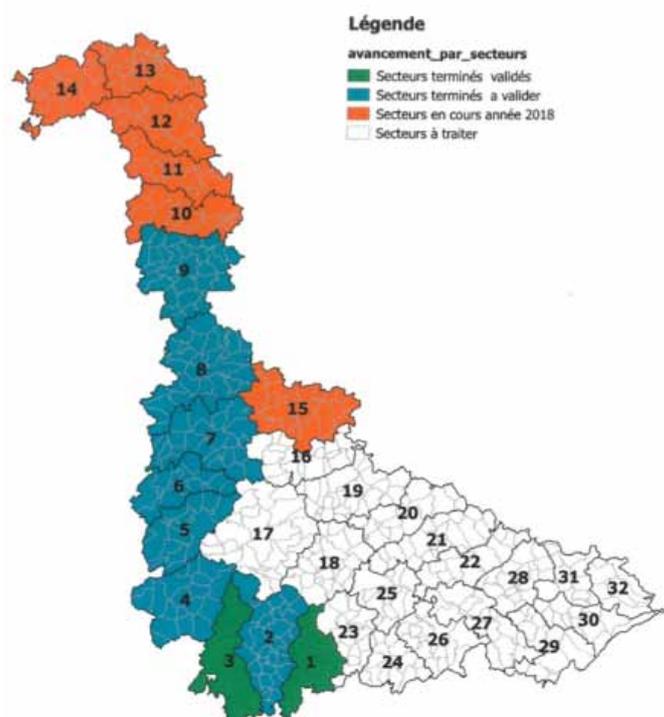


• Cartographie des cours d'eau

Afin de mieux connaître les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme des cours d'eau, par instruction du gouvernement du 3 juin 2015, la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a demandé à la DDT d'établir une cartographie des cours d'eau la plus complète possible dans des délais raisonnables.

Les objectifs de la cartographie des cours d'eau sont d'améliorer la connaissance du réseau hydrographique et d'identifier les portions du secteur hydrographique pour lesquelles des autorisations sont nécessaires au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation de travaux (cours d'eau) et celles pour lesquelles de telles autorisations ne sont pas nécessaires (fossés).

La Fédération participe à cet inventaire et veille à ce que des cours d'eau ne soient pas déclassés en fossés. Fin 2017, les secteurs 1 à 9 sont terminés et les secteurs 1 et 3 sont validés et disponibles sur le site de la préfecture.



Source : DDT 54

• Restauration de l'annexe hydraulique du Liégot

Afin d'augmenter la fonctionnalité du bras mort du Liégot sur le territoire de la commune de Dieulouard, notamment pour la reproduction du brochet, des travaux de restauration ont été menés par l'AAPPMA « Le Gardon Scarponais » avec le soutien technique et financier de la FDAAPPMA 54, pour un coût global de 95 230 €.

Des opérations de bûcheronnage ont permis de couper et tailler plus d'une centaine d'arbres afin d'ouvrir le milieu et permettre un apport de lumière suffisant à la croissance de végétaux herbacés. Les actions de terrassement, effectuées en période d'étiage, ont consisté à agrandir le site et à décaisser 30 à 80 cm de terre pour maintenir des hauteurs d'eau suffisante à la reproduction et au développement des premiers stades de brochet.



La surface fonctionnelle de l'annexe a ainsi été agrandie de près de 3 000 m² et un volume d'environ 7 000 m³ de terre a été retiré. Les excédents de matériaux, non réutilisés directement sur site, ont été déposés dans l'étang du Prévot pour diversifier les berges.



• Création d'une frayère sur l'étang du Prévot

L'AAPPMA Les Fins Pêcheurs de Blénod-Lès-Pont-à-Mousson a souhaité mettre en place une frayère à brochets sur l'étang du Prévot, avec le soutien technique et financier de la FDAAPPMA 54, pour un coût global de 29 656 €.

Les matériaux issus du terrassement ont été utilisés pour créer des hauts fonds, créer des risbermes et ainsi diversifier les linéaires de berges.

Les berges ont été reprofilées en pentes douces de l'ordre de 5 %, de manière à permettre l'inondation des ceintures d'hélophytes et de la végétation basse durant la période de reproduction du brochet et l'exondation en été pour les stimuler.

Mai 2017



La superficie finale est de l'ordre de 1200 m².

Le volume de déblais, estimé à 1 600 m³, a été déversé dans l'ancienne gravière afin de diversifier le linéaire de berge, créer une risberme et de retaluter les berges en pentes douces. Des hélophytes seront plantées après le terrassement pour accélérer la végétalisation en pied de berge.

Décembre 2017



• Recalibrage de la reculée Clément

A Chaudeney-sur-Moselle, la Reculée du Clément a fait l'objet de travaux de restauration en 2014 pour rendre le site fonctionnel en tant que frayère à brochet. Le suivi de la reculée a permis d'observer l'évolution du site et de constater que différents facteurs altéraient sa fonctionnalité. L'AAPPMA Pêche et Nature du Tulois et la Fédération ont donc entrepris des travaux de réhabilitation pour améliorer le potentiel de la Reculée pour la fraie du brochet, pour un coût total de 9 000 €.



En juillet, l'entreprise SW Environnement est intervenue pour réaliser un chenal en rive droite, creusé à une cote plus basse pour favoriser un ennoisement plus conséquent. Au niveau des terriers de ragondins, un aménagement en technique végétale a été mis en place pour empêcher le sable de combler le chenal. Un suivi des travaux sera effectué par pêche électrique pour permettre d'évaluer sa fonctionnalité vis-à-vis de la reproduction du brochet.



• Participation de la Fédération à des projets de partenaires

La Fédération a participé tout au long de l'année à des projets menés par des structures partenaires sur différentes thématiques comme la restauration de la continuité écologique, la mise en place de plan de gestion ou la création d'espaces naturels sensibles. Le personnel a également répondu aux sollicitations des AAPPMA pour apporter des conseils techniques ou réglementaires.

2. Contentieux

Le contrôle de l'exercice de la pêche est une activité statutaire des structures associatives de la pêche permettant de veiller à la protection des milieux aquatiques, mais le rôle d'information des pêcheurs reste primordial pour que chacun puisse s'exercer en toute sérénité et obtenir les informations réglementaires parfois complexes pour un néophyte.



La Fédération a un rôle de formation et de contrôle des pêcheurs. Conformément à ses statuts, la Fédération instruit également les suites civiles consécutives aux procédures.

• Contrôles

Parallèlement, l'implication de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) dans la surveillance de l'exercice de la pêche s'est renforcée cette année avec six journées de contrôles communs dont deux nocturnes et une sur le lac de Pierre-Percée.

Dans le cadre de la coopération des deux structures, une demi-journée d'information a été réalisée à destination des agents de l'ONCFS afin de les sensibiliser à la réglementation de la pêche.



Cette année encore, l'ensemble des acteurs s'est mobilisé pour le respect de la réglementation entraînant l'établissement de 262 procédures. Après une nette augmentation des procédures qui s'est amorcée en 2010, il semble que la situation soit stabilisée depuis maintenant 5 ans.

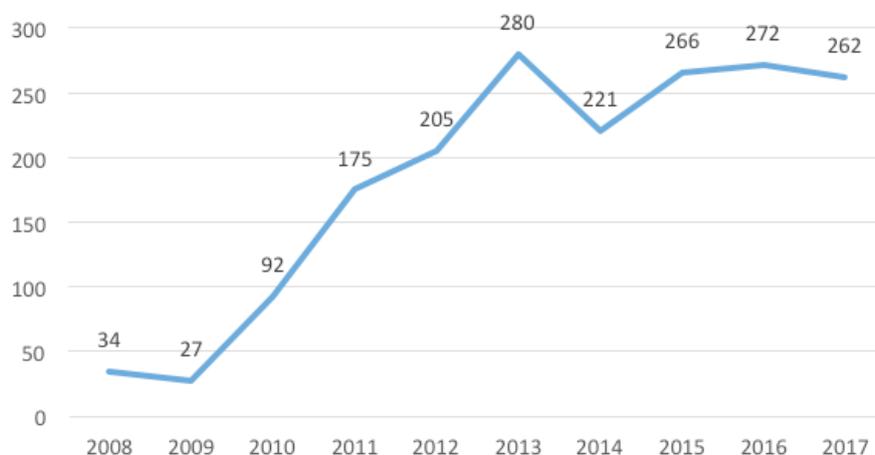


Figure 4 : évolution du nombre de procédures

Au niveau fédéral, ce sont près de 3 000 contrôles qui ont été effectués par les agents de développement et le garde-pêche particulier, dont un tiers sur le lac de Pierre-Percée. Le nombre de contrôles au niveau fédéral a augmenté de 27% par rapport à 2016 (2 200 contrôles).

• Procès-verbaux et infractions

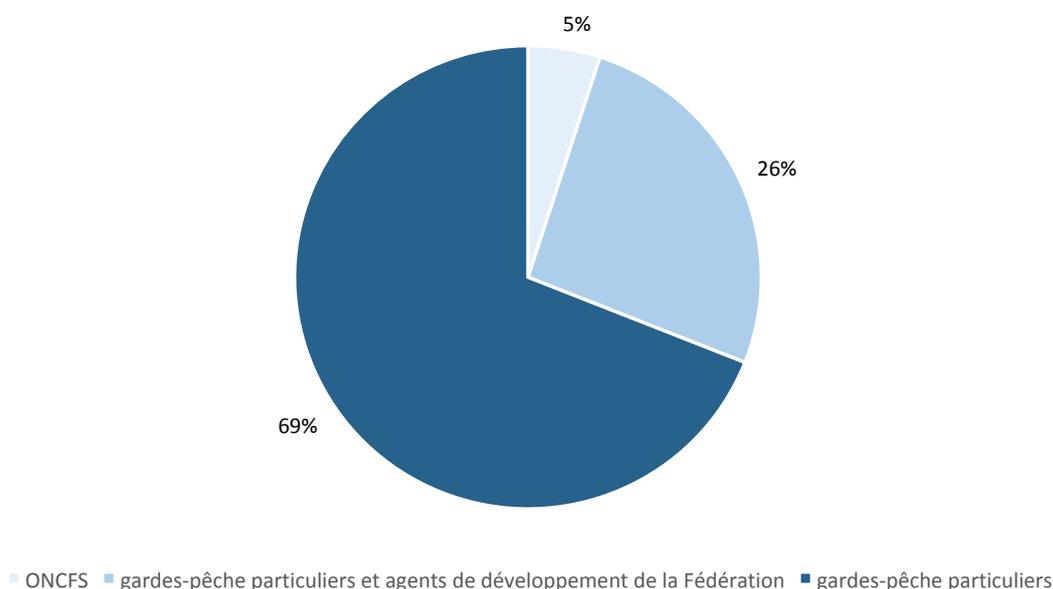


Figure 5 : répartition des procès verbaux en fonction des agents verbalisateurs

Depuis la mise en place de la formation « rédaction de procès-verbaux », la part de procédures réalisées par les gardes-pêche particuliers des AAPPMA est majoritaire. Ainsi, en 2017, ce sont 180 procédures qui ont été rédigées par ces derniers.

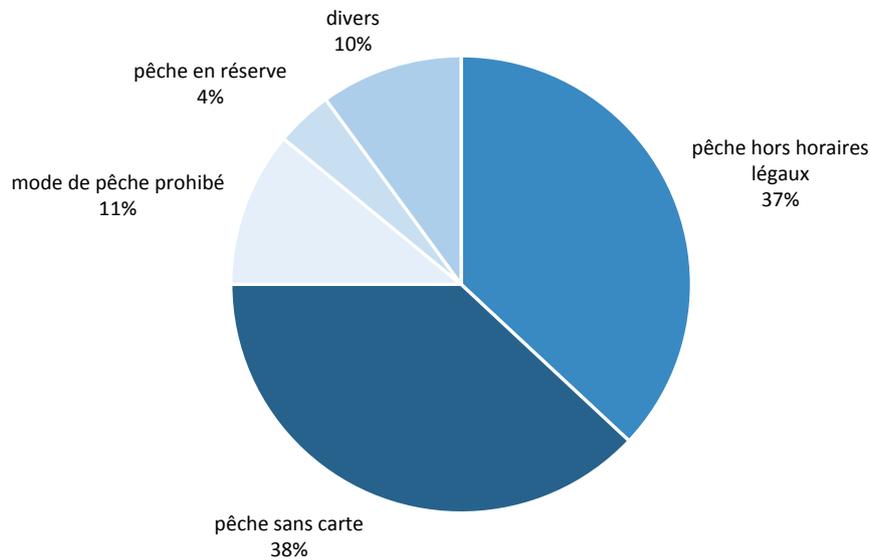


Figure 6 : répartition des procès verbaux en fonction des infractions commises

En 2016, une baisse des infractions relevées pour « pêche en dehors des horaires légaux » s'était amorcée. Pour cette année, les chiffres semblent s'être stabilisés.

L'infraction pour pêche sans carte représente 38% des infractions relevées. Ces chiffres ne sont toutefois pas représentatifs de cette catégorie d'infraction car de nombreuses personnes en infraction pour avoir pêché sans carte sont invitées à acquérir une carte et ne sont pas systématiquement verbalisées.

L'ensemble de ces procédures a donné lieu, comme le prévoit le Code de l'Environnement, à l'envoi de demandes de dommages et intérêts auprès des contrevenants. Au total, ce sont 53% des procès-verbaux qui ont vu leur demande civile aboutir. Pour rappel, les parties civiles et pénales sont indépendantes et chaque procédure payée ou non peut-être poursuivie par l'Officier du Ministère Public.

Si la situation, d'un point de vue répressif, semble stabilisée, il est nécessaire de poursuivre nos efforts. En effet, la mobilisation des gardes-pêche particuliers ne doit pas s'essouffler et le renforcement des connaissances règlementaires de chaque agent doit se poursuivre pour que ces derniers, « vitrines » des structures associatives de la pêches puissent distiller les informations et recueillir les doléances légitimes des pêcheurs.

• Formations Gardes-Pêche

La pérennisation de cette mission s'est traduite en 2017 par la présence de neuf personnes qui ont suivi la formation initiale « garde-pêche particulier ».

Afin d'approfondir le socle de connaissances des gardes, une formation « rédaction de procès-verbaux » a été proposée au mois d'octobre permettant à six gardes déjà en fonction d'approfondir leurs connaissances dans la rédaction des procédures.

3. Régulation du Grand cormoran

- **Quotas**

Pour la saison 2016-2017, 750 oiseaux pouvaient être prélevés au titre de la protection des piscicultures extensives (ce quota englobe les tirs sur les étangs des AAPPMA et sur le Domaine Public Fluvial) et 50 oiseaux pour la protection d'espèces de poissons menacées.

- **Tirs**

Grâce à la participation d'un grand nombre de tireurs, ce sont 669 oiseaux qui ont été prélevés, soit 84% du quota attribué pour la Meurthe-et-Moselle.

Ce taux est inférieur de 2% par rapport à la saison précédente.

Pour cette campagne, ce sont 58 demandes (49 pour la protection des piscicultures extensives et 9 pour la protection des espèces de poissons menacées) qui ont été effectués et toutes ont été acceptées par la Direction Départementale des Territoires.

- **Comptages**

Comme chaque année, la Fédération a organisé la campagne de comptage qui s'est déroulée entre le mois de novembre et le mois de février. Ce sont jusqu'à 15 dortoirs qui ont été comptabilisés certains mois.



Le graphique ci-dessous illustre l'effectif des Grands cormorans sur le département sur les cinq saisons précédentes.

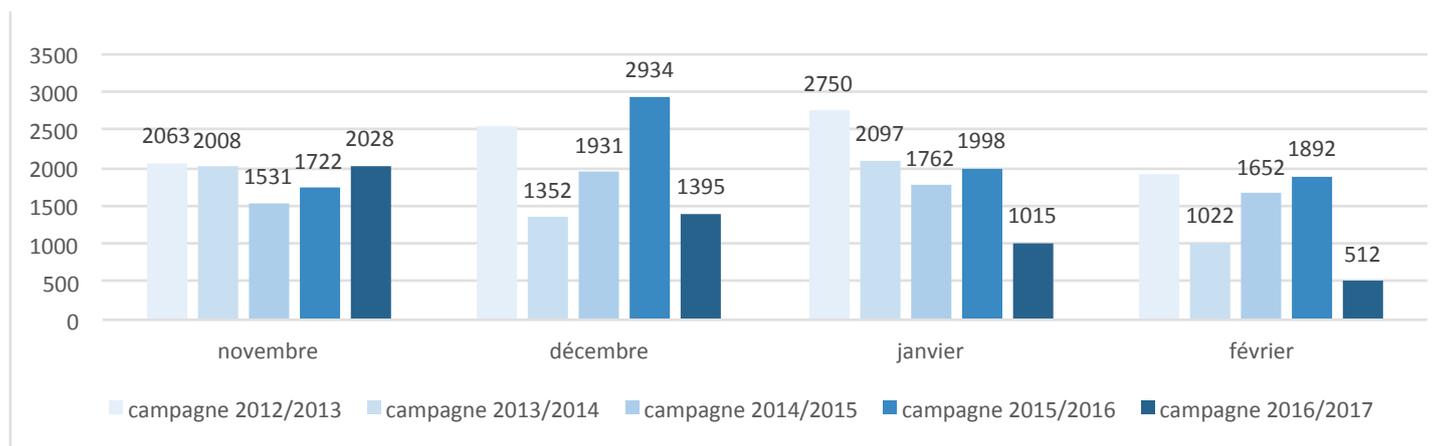


Figure 7 : nombre de Grands cormorans comptabilisés sur les dortoirs connus en Meurthe-et-Moselle

Au total, pour la saison écoulée, ce sont entre 2 028 et 512 cormorans qui ont été comptabilisés mensuellement.

La moyenne d'individus présents par mois pour la campagne 2016/2017 est de 1 237 cormorans alors que pour la campagne précédente, ce chiffre était de 2 136 cormorans.

Le pic du nombre d'hivernants a été atteint cette saison dès le mois de novembre.

Le nombre cumulé d'oiseaux présents sur les 4 mois de comptage est de 4 950 alors que la saison précédente il s'élevait à 8 546.

L'ensemble des données de la saison est toutefois à prendre en compte avec prudence. L'effort de comptage cette saison a, en effet, été irrégulier et inférieur à la saison précédente comme l'illustre le tableau ci-dessous :

	Saison 2015/2016	Saison 2016/2017
Novembre	18	15
Décembre	20	12
Janvier	17	14
Février	16	12

Figure 8 : nombre de dortoirs comptabilisés en Meurthe-et-Moselle

A la vue de cet élément, il serait prématuré d'estimer que la population de Grand cormorans est en baisse. Cette évolution devra, en conséquence, être confirmée les saisons prochaines avant de pouvoir conclure à une baisse réelle des effectifs de Grands cormorans.

Pôle Développement



1. Communication

La Fédération a continué en 2017 ses efforts dans la communication auprès de ses partenaires, des AAPPMA, des pêcheurs et du grand public.

• Guide 2017

Le guide a été imprimé à 17 500 exemplaires. La Fédération a de nouveau proposé des espaces publicitaires pour les détaillants d'articles de pêche du département.

Ce document a été envoyé en début d'année à 104 partenaires et structures cibles : presse locale et spécialisée, administrations, structures touristiques, associations.



• Articles de presse

La sortie du film sur les annexes hydrauliques de la Moselle a été annoncée le 12 janvier. Les ouvertures de la pêche en première catégorie et de la pêche des carnassiers ont été respectivement annoncées les 9 mars et 27 avril.

Enfin, la Journée Nationale de la Pêche et initiation à la pêche en famille à Baccarat sur le nouveau parcours labellisé a été annoncée, par communiqué de presse, comme les précédents évènements cités.

Plusieurs dizaines d'articles de presse ont parus dans l'année 2017 pour présenter le travail des AAPPMA, annoncer des événements (animations, formation des dépositaires, concours, assemblées générales, ouvertures) ou des actualités fédérales.

• Radio et télévision

Un reportage sur l'ouverture de la pêche de la truite a été tourné le dimanche 12 mars avec la chaîne locale Mirabelle TV.

Elle a été diffusée à l'antenne et sur Facebook, où elle a été vue 22 000 fois et partagée 166 fois.

Un reportage sur l'association Reflets d'Eau Douce et l'étude des annexes hydrauliques de la Moselle est passé le 3 avril et un autre l'ouverture de la pêche du brochet a été diffusé au journal de 13h sur TF1 le 1^{er} mai.



La Fédération est intervenue dans l'émission « Lorraine Matin » sur France 3 le 15 mai.

Trois reportages ont été enregistrés avec France Bleu sur Lorraine le lundi 26 juin dans le cadre de la diffusion d'une série sur les loisirs d'été. Ainsi, la Fédération a présenté la pêche de l'aspe et la pêche à la brouillée, puis a abordé le sujet de la pêche électrique dans le cadre de ses missions de gestion et protection du milieu aquatique.

Une autre intervention, en direct cette fois-ci, a été réalisée le 15 décembre, pour annoncer la mise en ligne des cartes de pêche et leurs tarifs pour la saison 2018.

• Changement du site Internet www.peche-54.fr

Objet d'une fiche du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, sa mise à jour s'avérait nécessaire pour plusieurs raisons : interface d'administration peu intuitive, personnalisation trop partielle, charte graphique obsolète et inadaptabilité à la consultation sur smartphone ou tablette, qui représentait quasiment la moitié des connexions en 2016.

Un cahier des charges a donc été rédigé et plusieurs prestataires consultés.

Le meilleur rapport qualité-prix a été la solution proposée par la FNPF avec la mise à disposition d'un système de gestion de contenu identique aux sites nationaux www.federationpeche.fr et www.generationpeche.fr.

Ce projet de refonte du site a été l'occasion d'éliminer des informations obsolètes et d'ajouter de nouvelles pages.

Suite à sa mise en ligne le 15 mai, les premières analyses montrent une qualité de la fréquentation du site en hausse, avec des visiteurs qui consultent plus de pages à chaque connexion, sur lesquelles ils restent plus longtemps.

Les pages les plus consultées sont celles présentant les droits et lots de pêche (onglet « Où pêcher ? » et cartes interactives), les différentes cartes de pêche et la réglementation (générale et pêche de la carpe de nuit).

Ces pages ont été traduits en anglais et en allemand.



The image shows a screenshot of the website www.peche-54.fr. At the top, there is a navigation menu with the following items: LA FÉDÉRATION, PÊCHER, PROTÉGER, DOCUMENTS, and ENGLISH / DEUTSCH. A logo for 'GÉNÉRATION PÊCHE' is visible in the top right corner. The main banner features a large image of a fish being held by a person, with the text 'PÊCHEZ EN MEURTHE-ET-MOSELLE' and 'FÉDÉRATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE' overlaid. Below the banner, there is a sidebar with a blue background. The sidebar contains the text: 'Fédération de Meurthe et Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique'. Below this text, there is a paragraph: 'Le majestueux lac de Pierre-Perçole, des petits ruisseaux à truite nichés dans des vallées bucoliques, des moyennes ou grandes rivières riches en carnassiers et en carpes, de nombreux plans d'eau accessibles et poissonneux...'. To the left of this text is a small image of a fish swimming in a pond with green reeds.

• Réseaux sociaux

159 actualités ont été postées et/ou partagées. Le cumul des personnes atteintes s'élève à 364 467, pour une moyenne de 2 292 personnes atteintes par publication. La page Facebook de la Fédération est suivie par 4 388 personnes (chiffre actualisé le 15 mars 2018). La note moyenne donnée par les abonnés est de 4,7/5 et le temps moyen de réponse est de 3 minutes. La page compte 4 400 abonnés.



Fédération de
Pêche de Meurthe-
et-Moselle
@federation.depeche

Accueil

Publications

À propos

Photos



J'aime déjà

Déjà abonné(e)

+ Créer une collecte d...

Envoyer un message

Publications

Fédération de Pêche de Meurthe-et-Moselle a partagé la publication de Fédération de Meurthe-et-Moselle Pêche et la

Organisation à but non lucratif à Nancy

4,7 ★★★★★

Actuellement ouvert

• Newsletter InfoPêche 54 et e-mailings

La Fédération a profité de la refonte totale de son site Internet pour changer d'outil d'édition et d'envoi de newsletter. Une charte graphique établie et constante et une fréquence d'envoi plus élevée ont permis d'augmenter et d'améliorer la communication vers les pêcheurs et les partenaires.

Quatre newsletters ont été envoyées, en février, juillet, octobre et décembre. Un changement d'éditeur, facilitant les envois, est intervenu au printemps.

Sur cette année 2017, le nombre d'abonnés à la newslettera quasiment doublé, pour atteindre un nombre de 6 230 en fin d'année.



• Concours Photo 2017

La Fédération a renouvelé son concours photo selon les mêmes modalités que l'année précédente. Les lauréats ont gagné une carte de pêche pour l'année 2018.



• Communication interne

L'Assemblée Générale 2016 s'est déroulée le 22 avril 2017 en présence notamment de Monsieur Mathieu Klein, Président du Conseil Départemental, et Monsieur Frédéric MAGUIN, élu du canton de Nancy 3, qui représentait Audrey NORMAND, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Déléguée à l'Agriculture et à l'Environnement.

Des réunions décentralisées ont été organisées avec les AAPPMA en fin d'année à Joeuf, Favières, Pagny-sur-Moselle et Baccarat. Ainsi, les AAPPMA ont pu échanger avec certains élus et salariés de la Fédération sur plusieurs sujets : modalités d'attribution des subventions fédérales, vente des cartes de pêche en ligne, garderie, régulation du grand cormoran, pôle milieux...

• Flocage des véhicules

Suite au changement de charte graphique nationale fin 2016, les véhicules fédéraux ont été ornés des nouveaux logos, l'occasion également de réaffirmer l'identité du véhicule destiné aux missions du pôle Développement.



• Création d'un stand fédéral

La Fédération s'est dotée d'un stand mobile de type tente pliante de dimensions 4,5 x 3m.



2. Halieutisme

• Vente de cartes de pêche par Internet

En juillet 2017, la Fédération a décidé de rendre exclusive la délivrance des cartes de pêche par internet pour l'année 2018 et a donc aidé les AAPPMA et les dépositaires dans la mise en place de cette transition.

Pour rappel, la généralisation des cartes Internet au niveau national se fera en 2019.

Ainsi, 25 dépositaires ont été formés à la vente des cartes de pêche en 2017. Un compte spécifique leur a été créé sur le site www.cartedepeche.fr et une fiche récapitulative de la formation leur a été remise.

La Fédération a subventionné l'achat de matériel informatique pour les AAPPMA de façon à ce qu'elles équipent certains dépositaires. Ainsi, 8 AAPPMA ont formulé 13 demandes, pour un montant total alloué par la Fédération de 1 800€.

La figure ci-dessous illustre l'évolution de la répartition des cartes internet par rapport aux cartes traditionnelles entre 2016 et 2017.

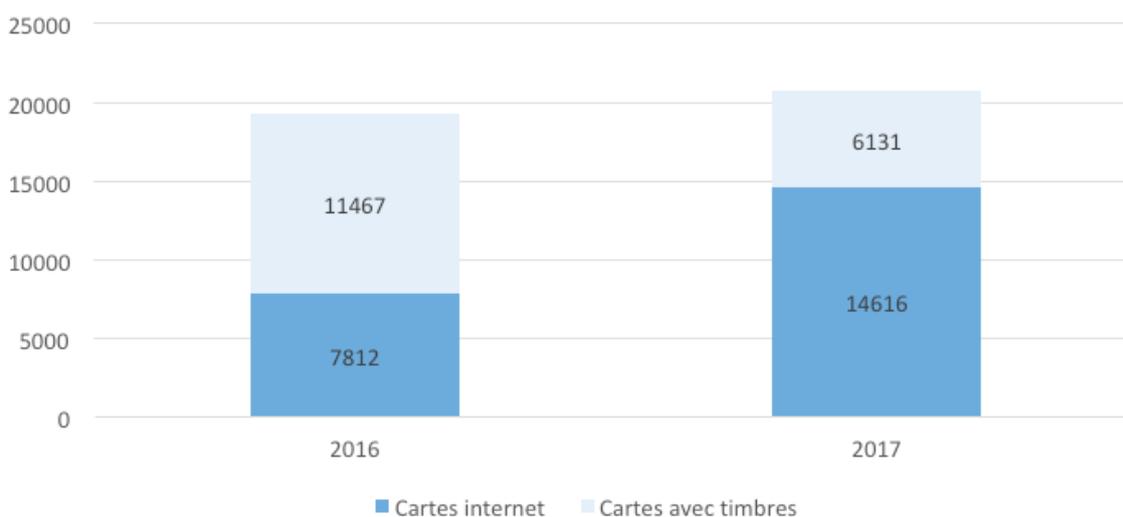


Figure 9 : évolution des ventes de cartes de pêche vendues par Internet par rapport aux cartes papier

Les formations chez les dépositaires sont l'occasion pour la Fédération d'échanger avec les dépositaires et les AAPPMA, de rappeler les avantages de la vente en ligne et d'apporter des éléments d'information sur les modalités de pratique de la pêche de loisir.

Une formation a été proposée par la Fédération aux AAPPMA sur la gestion de leur interface d'administration du site www.cartedepeche.fr. Ainsi, plusieurs Présidents et trésoriers d'AAPPMA se sont retrouvés samedi 25 novembre à la Fédération. Deux salariés y proposaient des explications sur l'interface d'administration dédiée aux AAPPMA du site cartedepeche.fr. Cet outil permet de gérer la vente des cartes, de visualiser leurs dépositaires et de communiquer vers les pêcheurs, par exemple pour annoncer des événements : assemblée générale, concours, animations...etc.

• Valorisation de parcours de pêche

Le label « Famille » est attribué aux parcours qui répondent à un cahier des charges précis : parcours de qualité, activités annexes à proximité, berges accessibles et sécurisées, abri, sanitaires, point d'eau potable, parking, poste de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite et implantation d'une signalétique informative répondant à la charte graphique définie au niveau national. La labellisation du parcours de la Meurthe dans sa traversée de Baccarat s'est intégrée logiquement aux actions prévues par le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche. Tous ces critères étaient réunis, mis à part la signalétique et la présence d'un ponton handipêche.

Ainsi, l'AAPPMA le barbeau de Baccarat et la Fédération ont assisté techniquement la commune de Baccarat sur la création d'un poste de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite. La Fédération a conçu le graphisme des panneaux, qui ont été implantés sur le parcours par les services techniques de la ville. La Fédération a également apporté une aide financière sur ce projet.



Crédit : Ville de Baccarat

Le parcours a ainsi pu être officiellement labellisé le jeudi 1^{er} juin en présence de Michel ROY, Président de la Fédération, accompagné de Jean-Louis GILLET, vice-Président, de représentants de l'Association Régionale du Grand Est, de la Maison du Tourisme en Pays du Lunévillois et d'élus de la ville de Baccarat.

L'inauguration officielle du parcours s'est déroulée le dimanche 4 juin, jour de la Journée Nationale de la Pêche. L'AAPPMA le Barbeau de Baccarat a souhaité baptiser le poste handipêche au nom de Michel Math, pêcheur local qui s'était battu pour la création d'un tel aménagement. Sa famille était présente pour découvrir une plaque en son honneur.

• Labellisation Hébergement Pêche

Deux nouveaux gîtes ont obtenu la qualification « Hébergement Pêche » :

- La Maison de Ludo, à Bazailles,
- Le gîte « La Moselle Sauvage » à Virecourt.



Trois hébergements sont sortis du label (Courcelles, Thiaville-sur-Meurthe et Bainville-aux-Miroirs) suite à l'arrêt de leur activité d'hébergement. Au 31 décembre, vingt hébergements sont labellisés dans le département.

• Postes de pêche pour personnes à mobilité réduite

Fin 2016, deux postes de pêche ont été créés pour les étangs de l'AAPPMA la Gaule Pagnotine leur inauguration a eu lieu le 22 juillet.



Un poste de pêche sur le Madon (AAPPMA du Saintois) et un sur l'Orne (AAPPMA des Pêcheurs de l'Orne) ont vu leur dossier réalisé en 2017. Pour des raisons météorologiques compliquées, les travaux ont du être repoussés en 2018.

• Rampes de mise à l'eau

Deux mises à l'eau sur le Madon (AAPPMA du Saintois) et une sur l'Orne (AAPPMA des Pêcheurs de l'Orne) ont vu leur dossier réalisé en 2017, de la même manière que précédemment. Pour les mêmes raisons, les travaux ont du être repoussés en 2018.

• Étang de production

Les résultats de la pêche annuelle de l'étang de Brin-sur-Seille ont, eux aussi été impactés par la faible pluviométrie, l'étang n'ayant jamais atteint son niveau de remplissage habituel. Ainsi, seule 1,3 tonne a été pêchée, contre près de trois tonnes en 2016.



Crédit : R. Canta

Les poissons récupérés ont permis d'alimenter les étangs fédéraux.



Crédit : R. Canta

• Valorisation des parcours de pêche

Des panneaux pour les étangs fédéraux ont été créés : six pour les étangs Boury à Moncelles-Lunéville et les étangs Muller à Pont-à-Mousson (un panneau général ainsi qu'un pour chaque étang), un pour l'étang de la Banane à Chaligny et un pour l'étang de Maron-Chaligny. Ces panneaux sont implantés au cours du premier trimestre 2018.



La Fédération a également conçu des panneaux pour les parcours de pêche suivants :

- l'étang de la Justice à Méréville (AAPPMA la Gaule Dombasloise)
- l'étang de la Grenouille à Hériménil et l'étang Sainte Anne à Rehainviller (AAPPMA la Carache Lunévilloise)
- l'étang du Prévot à Dieulouard (AAPPMA les Fins Pêcheurs de Blénod)
- le Madon à Haroué (AAPPMA les Pêcheurs à la Ligne du Saintois)
- l'étang du Saussi à Pont-à-Mousson (AAPPMA la Gaule Mussipontine)



• Accès float tube à l'étang fédéral de Maron-Chaligny

Un projet d'aménagement d'un escalier permettant l'accès à l'étang fédéral via la Moselle sauvage a été monté en 2017. Celui-ci s'appuie sur un passage déjà emprunté et sera solidifié durablement. Les travaux seront réalisés début 2018 par une entreprise d'insertion, en parallèle de la pose des panneaux de valorisation des étangs.

• Dossiers règlementaires

- Parcours de pêche de la carpe de nuit

La Fédération a été sollicitée par l'AAPPMA la Gaule Dombasloise pour l'ouverture de nouveaux parcours de nuit sur la Meurthe et les canaux de la Marne au Rhin et des Vosges.

Depuis 2014, le service de la Direction Départementale des Territoires en charge des dossiers halieutiques met en place une consultation de différents services et associations afin que les parcours soient en accord avec les enjeux environnementaux locaux.

Cette démarche nécessite donc des réunions préparatoires et des compromis afin de satisfaire les différents acteurs et respecter une quiétude sur les zones sensibles.

La défense de la pratique de la pêche de loisir lors de la présentation de ces dossiers a mené à l'ouverture de plus de 50 nouveaux kilomètres de parcours en 2017.

- Tailles légales de capture

Ce dossier règlementaire visant à fournir une étude prouvant écologiquement le bien fondé d'une augmentation des tailles légales de capture de certaines espèces piscicoles, dépend directement du nombre d'échantillon d'écaillés obtenus. Une communication spécifique et répétée n'a pas permis à ce jour d'avoir une banque de données suffisante pour être exploitable statistiquement. Cette récolte de données basée sur le volontariat des pêcheurs est donc poursuivie en 2018.



- Parcours de graciation et réserves de pêche

De la même manière, ces demandes sont déposées après dossier préparatoire auprès des services préfectoraux. 2017 a vu naître un nouveau parcours de graciation pour le brochet sur la Meurthe à la demande de l'AAPPMA la Gaule Dombasloise, ainsi que la mise en graciation de l'étang fédéral de Maron-Chaligny.

En parallèle, la Fédération a demandé la mise en application de la loi pêche sur l'ensemble de ses plans d'eau dans un objectif de simplification de la réglementation et des contrôles.

• **Projet d'introduction de Black-bass dans le lac de Pierre-Percée**

La Fédération a pour ambition de promouvoir le lac de Pierre-Percée au travers notamment de sa revalorisation halieutique. Le succès du projet de valorisation des parcours de pêche de la Vallée de la Plaine et du Pays des Lacs, voyant le développement de partenariats avec le Massif des Vosges, le Pays des Lacs, l'Office National des Forêts, Énédis, l'Office de Tourisme de Raon-l'Étape et la Maison du Tourisme en Pays du Lunévillois, a déjà prouvé la dynamique locale existante. Cette démarche a notamment abouti, en 2016, à la mise en place du label national « Parcours Passion » sur le lac, délivré par la FNPF.

Le succès de la pêche du corégone, poisson lacustre à la pêche spécifique et peu représenté dans le Grand Est, a permis de prouver l'intérêt que portent les pêcheurs aux espèces emblématiques. Il est aujourd'hui le seul poisson qui fait venir des pêcheurs en nombre à Pierre-Percée. Cependant, sa technique de pêche, plutôt statique, ne comble pas les attentes de la majorité des pêcheurs.

Dans l'optique de ce projet, la Fédération a recueilli des soutiens visant à rassembler différents acteurs de la pêche de loisir, du tourisme et du développement du territoire, pour mutualiser leurs compétences et points forts afin de proposer un dossier sans équivalent et bénéfique pour tous. En s'appuyant sur des données nationales et locales, le choix s'est naturellement porté sur un projet d'implantation du Black-bass à grande bouche (*Micropterus salmoides*), poisson carnassier jusqu'à ce jour présent sporadiquement, pour ne pas dire absent, dans notre région.



Une étude préalable a donc été réalisée afin de vérifier la compatibilité de l'espèce avec les caractéristiques du milieu. Un travail bibliographique sur les aspects réglementaires et sur les potentiels impacts d'une telle introduction a également été mené. Il ressort de ce dernier point qu'après plus d'un siècle d'introductions en France, aucun cas d'impact négatif sur les autres espèces ou l'écosystème n'a été observé.

Dans le cadre du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État, il est précisé que les actions de repeuplement doivent faire l'objet d'une déclaration au préfet, qui se réserve le droit d'interdire toute opération qu'il juge inopportune.

Désireuse de valoriser le loisir pêche, la Fédération de Pêche de Meurthe-et-Moselle a donc sollicité le 15 septembre 2017 l'accord préalable du préfet vis-à-vis de ce projet, avant toute déclaration d'empoissonnement. La réponse de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle devrait être reçue début 2018.

3. Animations

La Fédération met en place différentes animations, de la découverte du cycle de l'eau jusqu'à l'initiation à la pêche. Leur nombre et leurs thématiques dépendent donc directement des demandes effectuées par les différentes structures de loisir ou scolaires, groupes ou même particuliers. Le contenu de l'intervention est systématiquement adapté au lieu, au public ciblé et à la demande.

Par ailleurs, elle participe occasionnellement à des événements en fonction des demandes et opportunités.

• Projets longs sur l'Espace Naturel Sensible du Vallon de Bellefontaine

Mises en place par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de sa politique de valorisation des Espaces Naturels Sensibles, ces animations de découverte de la biodiversité sont axées sur différentes thématiques.

La Fédération répond conjointement avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Nancy-Champenoux et la Compagnie des Ânes au marché public mis en place pour l'occasion, afin de prendre en charge la thématique « poissons » sur le site du Vallon de Bellefontaine à Champigneulles.

Une première intervention d'une demi-journée se fait en fin d'hiver, en classe et permet d'aborder des généralités concernant les poissons, leur milieu de vie et de présenter les espèces présentes dans nos eaux douces meurthe-et-mosellanes.

Chacune des classes concernées a ensuite abordé le ruisseau de Bellefontaine au mois de mai, l'occasion d'observer les nombreux habitants des milieux aquatiques.



L'impact des activités humaines et l'importance du respect de l'environnement sont les fils conducteurs de ce programme, avec comme point d'entrée la biodiversité présente. Ce programme est reconduit pour l'année 2018.

• Animations hors cadre scolaire

Différents publics sont accueillis tous les ans dans un cadre d'activités de loisirs. Ainsi, particuliers comme groupes peuvent être encadrés pour des séances à durée et contenu variables.

- Pêche et découverte du milieu aquatique avec les Pêcheurs de l'Orne pour le Centre de Loisirs de la communauté de commune du Jarnisy

Une après-midi bien remplie, tout autant en termes de captures de poissons que d'invertébrés pour les deux groupes présents à Hatrize le 18 juillet. Pendant la partie de pêche encadrée par les bénévoles des Pêcheurs de l'Orne, les plus jeunes ont pu découvrir larves de libellules et autres invertébrés au pied du moulin.

- Stages « pêche » pour la Ville de Nancy

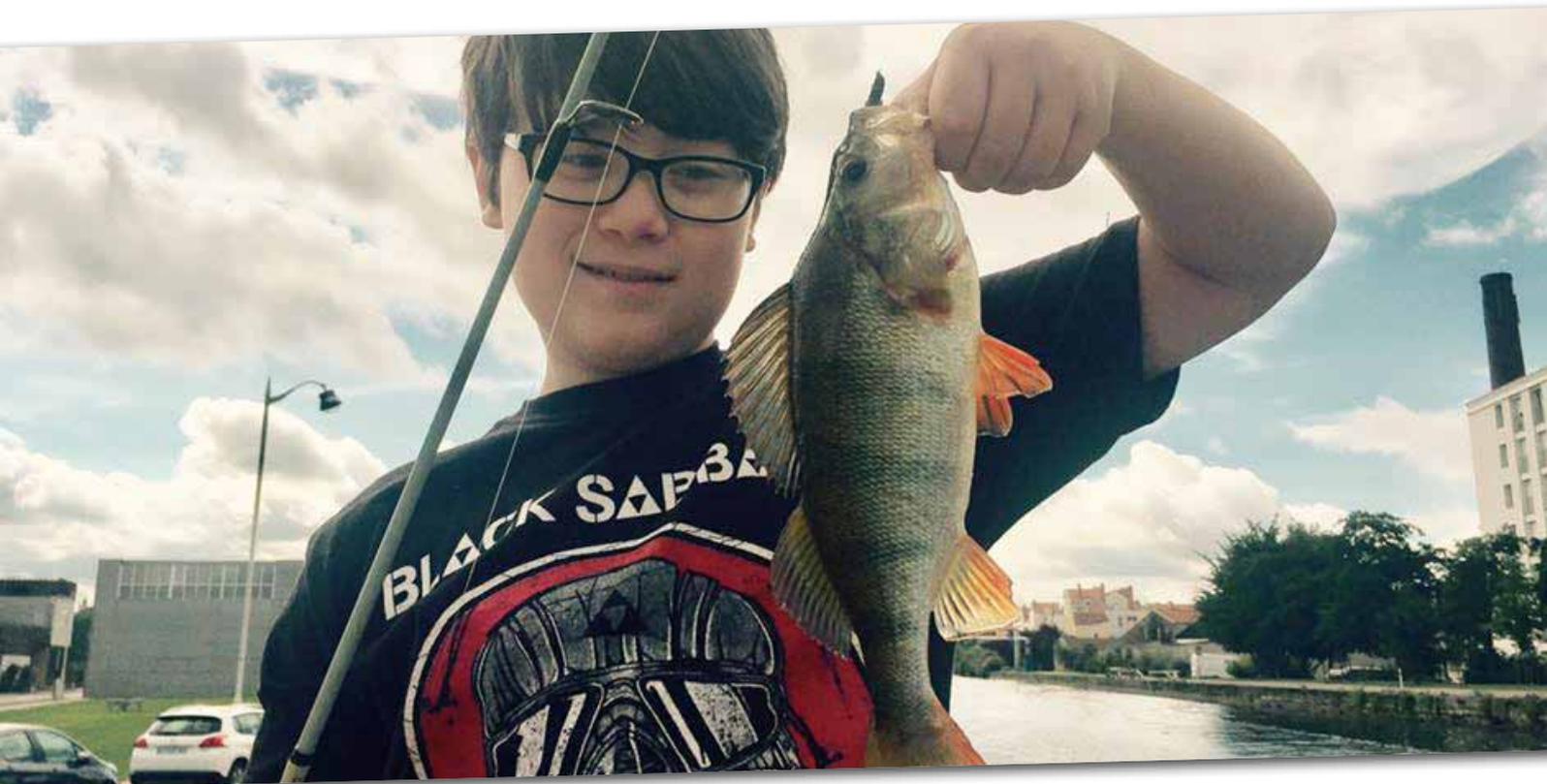
Dans le cadre des stages sportifs mis en place chaque année par la Ville de Nancy, la Fédération encadre un groupe de six jeunes nancéiens en période estivale.

Le groupe est pris en charge deux heures par jour pendant cinq jours consécutifs. L'ensemble de ces séances permet d'appréhender d'une part les différentes espèces présentes, mais aussi différentes techniques de pêche.

D'une manière générale, les deux premières séances sont l'occasion de prendre en main une canne à pêche au coup avant d'aborder l'utilisation du moulinet pour les deux jours suivants. Lors de la dernière journée, la technique est laissée au libre choix des participants suivant leurs préférences.

La Ville de Nancy est sollicitée par de nombreuses associations sportives et doit faire face à une grande variété d'activités proposées. Cette situation a mené à la mise en place d'une seule semaine de « stage pêche » en 2017.

Pour 2018, la Fédération a décidé de proposer elle-même ces stages sous un format équivalent.



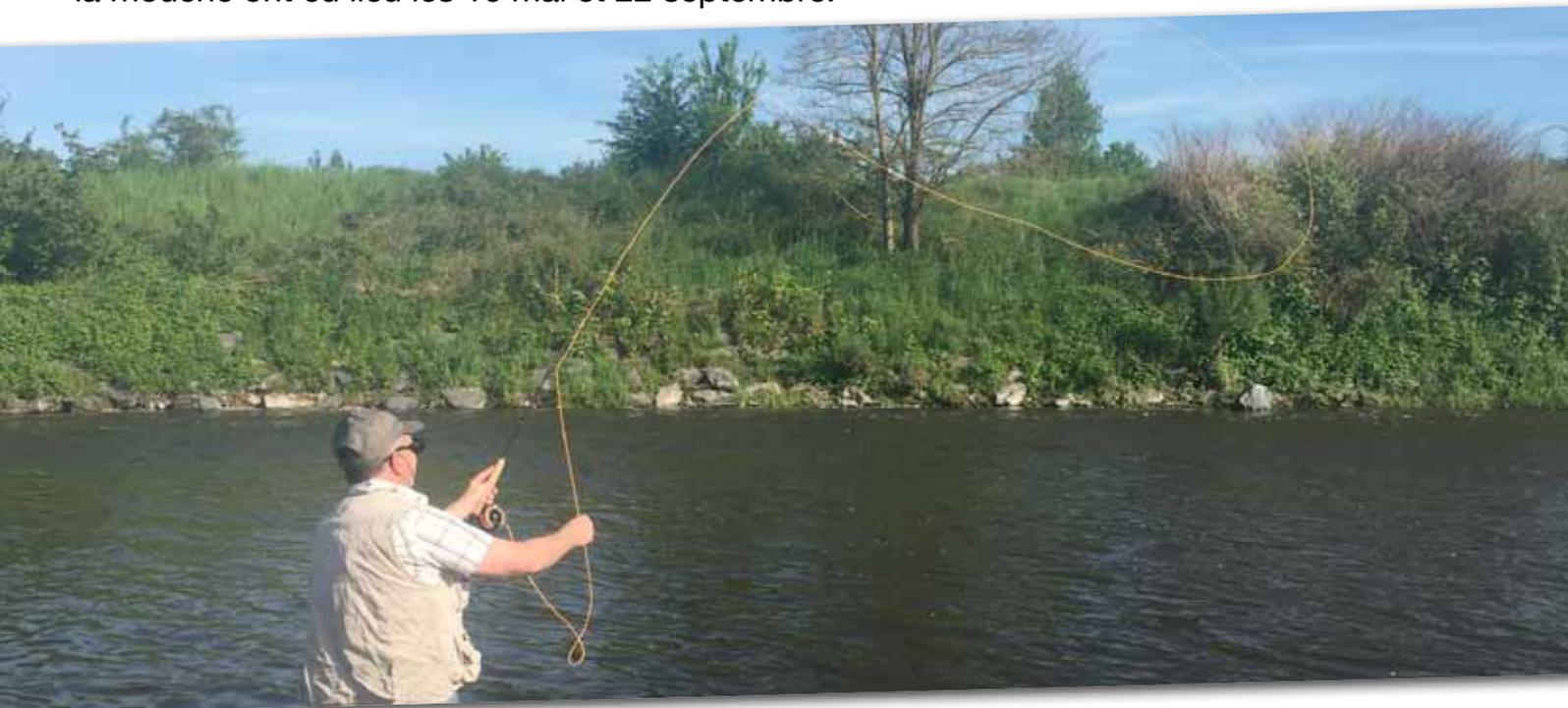
- La Fédération a renouvelé ses prestations d'animation pour les jeunes de la colonie de vacances « La Combelle » située à Pexonne. Ainsi, deux groupes de huit jeunes ont été initiés à la pêche au coup et à la pêche aux leurres pendant trois jours, sur le parcours « Famille » au bord de la Meurthe à Baccarat et au lac de Pierre-Percée.



- Une animation spécifique a été organisée par la Fédération pour l'inauguration du parcours de pêche labellisé « Famille » à Baccarat (voir page 35). Ainsi, la Fédération et l'AAPPMA de Baccarat ont pu initier une cinquantaine de personnes à la pratique de la pêche au coup sur la Meurthe.



- La Fédération propose tous les ans des initiations personnalisées aux particuliers désireux de s'essayer à une technique particulière. Cette année, deux séances d'initiation à la pêche à la mouche ont eu lieu les 16 mai et 22 septembre.



- L'animation de lancer sur cible proposée aux jeunes footballeurs meurthe-et-mosellans lors de la finale des Trophées du Fair-Play a rencontré un franc succès. Plusieurs centaines de jeunes ont donc pu s'essayer à ce jeu de précision le 17 mai au stade Marcel Picot.



• Tour de France

La FNPF est présente sur le Tour de France depuis 2016 sous l'identité Génération Pêche. Son statut de «Partenaire institutionnel» lui permet notamment d'être présente dans toutes les villes d'arrivée et de départ du Tour et de bénéficier de véhicules promotionnels dans la caravane publicitaire. La pêche est ainsi largement mise en valeur et grandement visible auprès du public.



Les 3 et 4 juillet, le Tour de France est passé en Meurthe-et-Moselle et la Fédération a réalisé deux manifestations :

- le lundi 3 juillet, la Fédération et les AAPPMA de Longuyon et de Charency-vezin ont participé à l'animation du stand « Génération Pêche » mis en place par la FNPF. De nombreuses activités étaient organisées avec du matériel mis à disposition par la FNPF : simulateur, tapis de lancer, jeu de pêche « aimanté », quizz, et distribution de cadeaux estampillés « Génération Pêche » : pare-soleils, décapsuleurs, T-shirts...



- le mardi 4 juillet, la Fédération, en partenariat avec la ville de Toul et l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulois, a proposé des initiations à la pêche pour le nombreux public présent au village sportif situé au bord de l'Ingressin, sous les remparts. Ainsi, une centaine de personnes a pu être initiée à la pêche. La Fédération a pu installer son nouveau stand pour l'occasion.



Ces deux opérations ont permis de toucher un large public. Au-delà d'une simple distribution de jeux et de cadeaux publicitaires, la Fédération et les AAPPMA participantes ont pu communiquer sur leurs missions, apporter des renseignements sur la pratique de la pêche (technique, réglementation) et ainsi développer l'image de la pêche de loisir sur le département auprès de plusieurs centaines de personnes.



• Ateliers Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers et de lui-même.



L'Atelier Pêche Nature transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur :

- le respect du poisson, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée,
- la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme,
- le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement,
- la connaissance du rôle des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.



La Fédération, par une commission de travail dédiée et un salarié titulaire du BPJEPS « pêche de loisir », a pour rôle un appui de ces APN en termes de gestion et de pédagogie selon leurs besoins exprimés.

Ainsi, ce sont de nombreux bénévoles qui mettent en marche ces *écoles de pêche*, comme elles furent longtemps appelées. Leur fonctionnement, parallèle à l'année scolaire, débutant en septembre-octobre et se terminant en juin, est basé sur une alternance de séances théoriques en salle et pratiques au bord de l'eau. Différentes thématiques sont abordées autour de la connaissance des milieux aquatiques, des techniques de pêche et de la réglementation de la pêche en eau douce en France.

Le troisième dimanche de juin, comme tous les ans, une rencontre annuelle vient clôturer la saison lors d'une journée conviviale : l'occasion d'échanger et de pêcher ensemble.



Le dimanche 25 juin 2017, la rencontre départementale a eu lieu sur les berges de l'étang Thiriet à Lunéville.



La Fédération remercie et félicite l'ensemble des bénévoles et des participants, sans qui cette journée n'aurait pas le succès qu'elle connaît.



Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

50 rue du docteur Bernheim
54 000 NANCY
Tél : 03 83 56 27 44
Mél : federation@peche-54.fr
www.peche-54.fr



Réalisation : FDAAPPMA 54

Directeur de publication : Michel ROY

Rédaction : Eric TAVOSO, Amélie HUMBERT, François ROUILLON, Morgan ROUVIER, Nicolas MEYNARD

Conception graphique : Nicolas MEYNARD

Crédits photographiques : L. MADELON - FNPF et FDAAPPMA 54, sauf mentions contraires. Photo en couverture : S. GUERIN.

Imprimé par nos soins en avril 2018

